

COMMUNIQUE DE PRESSE  
Le 15 novembre 2022

## Face au coût exorbitant de l'énergie, les chaînes agricole et alimentaire françaises sont en danger !

*Sans un plafonnement des prix du gaz et de l'électricité, une très grande partie de nos entreprises ne pourront pas assurer le maintien des chaînes agricole et alimentaire*

L'échec actuel des négociations européennes sur un bouclier tarifaire commun a laissé la place à des initiatives nationales à travers toute l'Europe. Quand l'Allemagne annonce un plafonnement du prix de l'électricité à 130 €/MWh (mégawattheure), que la Pologne évoque 180 €/MWh et que l'Espagne et le Portugal, de leurs côtés, ont d'ores et déjà acté 200 €/MWh, beaucoup de nos entreprises achètent à des prix supérieurs à 500€/MWh sur le marché français.

L'absence en France d'un plan énergie à hauteur de la crise actuelle va impacter chacun des maillons des filières agro-alimentaires et faire peser de l'incertitude sur toutes les entreprises. Le cumul des impacts, sur les entreprises agricoles, de transformation et de distribution met clairement en danger les filières dans leurs capacités à proposer des produits accessibles aux consommateurs. Nombre d'entreprises voient leur pérennité remise en question.

L'annonce par le gouvernement de la baisse du volume d'ARENH (100 TWh en 2023 au lieu de 120 TWh pour 2022) et la faiblesse du système d'aide prévu actuellement ne règlent en rien l'explosion des prix de l'énergie. Ils ne règlent pas non plus les distorsions de concurrence qui se mettent en place en Europe et dans le monde. Enfin, le plancher à 36 kVA (Kilovoltampère) pour les TPE/PME ne protège que très peu d'entreprises et d'exploitations agricoles.

Face à ces distorsions, si beaucoup d'entreprises ne peuvent pas répercuter l'explosion des coûts de production, elles n'auront pas d'autres choix que de rationaliser leur gammes et/ou de réduire drastiquement leurs activités voire de les arrêter définitivement. Cette situation menace concrètement la compétitivité des produits français et donc la continuité de l'approvisionnement du marché intérieur ainsi que la compétitivité à l'export.

Nos activités ont été considérées comme essentielles pendant la crise sanitaire liée à la COVID 19. Les opérateurs de nos filières ont, dans ces circonstances exceptionnelles, fait preuve de résilience et évité une crise alimentaire majeure.

Si le gouvernement considère comme stratégique la souveraineté agricole, alimentaire et industrielle de notre pays, alors il est fondamental que nos filières soient protégées par un plan d'accompagnement à la hauteur des enjeux. Dans ce contexte, nos entreprises ne pourraient survivre à des prix de l'énergie significativement supérieurs à ceux de nos homologues européens.

## **CONTACTS PRESSE**

Mathieu Massimi, 06 12 55 17 07, [mathieu.m@tmarkoagency.com](mailto:mathieu.m@tmarkoagency.com)

## **SIGNATAIRES**

**Intercéréales** (Interprofession des céréales françaises)

**Valhor** (Association Française pour la valorisation des Produits et des Secteurs Professionnels de l'Horticulture et du Paysage)

**Terres Univia** (Interprofession des huiles et protéines végétales)

**Anifelt** (Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés)

**CNIV** (Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique)

**Interbev** (Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes)

**Inaporc** (Interprofession nationale porcine)

**SEMAE** (Groupement National interprofessionnel des Semences et des Plans)

**FBF** (France Bois Forêt)

**AIB** (Association interprofessionnelle de la banane)

**CIHEF** (Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises)

**CNPO** (Comité National pour la Promotion de l'Œuf)

**CIPA** (Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture)

**GIPT** (Groupement Interprofessionnel pour la valorisation de la Pomme de Terre)

**Anvol** (Interprofession de la volaille de chair)

**CNIPT** (Comité National Interprofessionnel de la pomme de Terre)

**Cipalin** (Comité Interprofessionnel de la Production Agricole du Lin)

**Interfel** (Association Interprofessionnelle des Fruits et Légumes)

**AIBS** (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre)

**Interhoublon** (Interprofession du Houblon Français)